



**Direction départementale de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités de la Sarthe**

**MEMO SAISIE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION SUR DAUPHIN  
(Contrats de ville exercice 2023)**

**Points de vigilance à respecter impérativement :**

- Pour la création d'un tiers : bien renseigner les zones obligatoires et surtout être attentif sur la concordance de l'adresse indiquée (elle doit être la même partout : répertoire SIRENE, registre des associations et RIB)
- ne pas opérer de modification sur le Tiers (association, structure, ...) lors de la création d'un compte utilisateur sauf en cas de changement bien sur (adresse, RIB, ...) mais juste venir s'y rattacher
- localisation : bien aller jusqu'au(x) quartier(s) (ne pas s'arrêter au niveau de la commune)
- budget prévisionnel :
  - millésime : saisir l'année concernée par l'action (ex. 2023 pour les actions déposées en octobre 2022, préciser la période de réalisation, notamment pour les actions en année scolaire.
  - le financeur « Etat » au compte 74 : subv d'exploitation doit être « **72-ETAT-POLITIQUE-VILLE** » et **uniquement celui-ci** en ce qui concerne le volet politique de la Ville de l'ANCT (toute autre saisie engendrera une perte du dossier et une nouvelle saisie sera exigée)
- bien joindre les PJ (statuts de la structure, budget prévisionnel, ...) l'attestation sur l'honneur, le contrat d'engagement républicain (depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier) et veiller à ce que les coordonnées bancaires soient à jour (joindre RIB au format .pdf)
- Ne pas hésiter à faire « enregistrer » en bas de chaque page pour éviter la perte de données en cas d'interruption dans la saisie)
- Justification des actions 2022 : à réaliser dès l'ouverture de la campagne sur Dauphin sans attendre la date butoir du 30/06/2023
- Demande de report pour la part Etat : à réaliser sur Dauphin ; il s'agit de demander un report de l'ensemble de l'action à une date donnée et non demander le report d'un montant non utilisé sur la période

D'avance merci pour votre attention et en cas de doute pour toute question avant de cliquer « transmettre », me contacter au 06 72 22 50 53 / laure.zietek@sarthe.gouv.fr